

AVIS PUBLIC

**Projet de Règlement numéro 322-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie
des élus de la Municipalité de Barnston-Ouest**

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

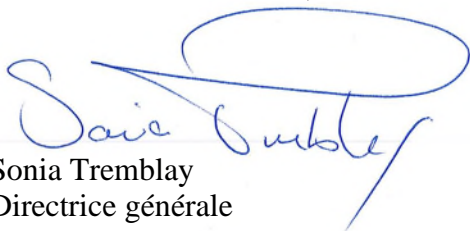
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Sonia Tremblay, greffière-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest à l'effet :

Que le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 mars 2026, le projet de Règlement numéro 322-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Barnston-Ouest ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

Que l'adoption du Règlement numéro 322-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Barnston-Ouest sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 13 avril 2026 à 19h00, au Centre Communautaire de Way's Mills (2081, chemin Way's Mills) ;

Que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 2080, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi et sur le site internet de la Municipalité (www.barnston-ouest.ca).

Donné à Barnston-Ouest, ce 4 mars 2026.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Greffière-trésorière